

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE
DU 17 OCTOBRE 2023 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET TIRION – Lysiane FREMON
Daniel MORSELLI – Thierry BERRES – Yannick MARCHAL – Nicole DJIANN – Grégory THERAUBE – Stéphanie PREVOST –
Jean-Luc SAUTEL – Régine MARCY – Danièle REYNAUD – Corinne LARCHER

Absents excusés : Brigitte QUERE

Absents non excusés : Albert MOZZATTI, Eric BOISSIN, Alain CHARTIN

Procurations : Brigitte QUERE donne procuration à Dominique POUGET-TIRION

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

En préambule, le Maire rappelle la situation actuelle et particulièrement le conflit au Moyen-Orient ainsi que les attentats qui ont frappé la France et la Belgique en exprimant toute sa sympathie aux victimes et à leurs familles.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

1. Choix des entreprises travaux eau et assainissement au Brujas

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offre concernant les travaux de renouvellement du réseau d'eau et la création d'un réseau d'assainissement. L'entreprise FAURIE SAS a obtenu la première place avec une note technique de 37 points sur 40 et une note valeur financière de 60 points sur 60 pour une proposition d'un montant de 574 707,70€ HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 13 octobre 2023 a proposé de retenir l'entreprise FAURIE SAS.

Il est donc proposé d'attribuer le marché à l'entreprise FAURIE SAS.

Approuvée à l'unanimité

2. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce document relatif à l'année 2021 est présenté au Conseil municipal.

D. Pouget-Tirion : Il y a 33% de pertes mais elles ne sont pas forcément dues aux canalisations.

Les sous-compteurs seront mis en place en novembre et cela permettra de détecter les fuites ; on pourra ensuite faire des recherches la nuit. Il y a 63 km de canalisations

JL Sautel : les bornes incendie font-elles parties des pertes ?

Le Maire : oui, nous avons même surpris des branchements sauvages

T. Berrès : est-ce que les fuites sont comptabilisées au départ des sources ou des forages ?

D. Pouget Tirion : oui et il y a des compteurs

M. Carrier : le prix de l'eau n'a pas augmenté de 2021 à 2022

Le Maire : en 2026, en application de la loi NOTRe les communes perdront les compétences eau et assainissement au profit de la CdC (ou d'un syndicat) même si le Sénat se bat pour l'empêcher.

D. Pouget Tirion : le prix de l'eau augmentera puisqu'il sera appliqué une TVA qui n'existe pas aujourd'hui à Lablachère

JL Sautel : lorsque nous n'aurons plus la maîtrise de la gestion, est-ce que la commune sera sollicitée pour financer les travaux ?

T. Berrès, le Maire : En tout état de cause, la gestion financière et matérielle de l'eau, de l'assainissement et des travaux sera de la compétence de la CdC ou du syndicat. Depuis longtemps l'Agence de l'Eau ne donne plus de subvention dans la perspective de 2026.

C. Larcher : pourra-t-on avoir le compte rendu de la COPIL de l'eau. Y-a-t-il un cabinet de désigné ?

T. Berrès : oui mais nous attendons que le dossier soit suffisamment avancé. Puis il est prévu des réunions publiques d'information.

JL Sautel : peut-on nous parler de l'endettement ?

M. Carrier : la situation est très saine et nous remboursons les emprunts en cours. Nous pouvons faire les travaux du Brujas mais la TVA risque d'engendrer un décalage de trésorerie en raison du versement des subventions

T. Berrès : dans le cadre de l'étude de la CdC, une commune qui n'est pas endettée est une commune qui ne fait pas de travaux et qui ne progresse pas.

Approuvée à l'unanimité

3. Tarif d'occupation de la salle d'exposition de la Mairie

Les tarifs d'occupation de la salle d'exposition sont les suivants :

1 jour/semaine : 10€ - 2 jours/semaine : 20€ - forfait 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) : 30€ - 9 jours : 60€ - 16 jours (dont 3 week-ends) : 90€ - 23 jours (dont 4 week-ends) : 120€

Un chèque de caution de 300€ sera réclamé à la réservation.

T. Berrès : est-ce qu'il y a une dérogation pour les associations ?

L. Frémon : c'est gratuit pour les associations de Lablachère

C. Larcher : quel est le taux d'occupation ?

L. Frémon : 3 à 4 expositions dans l'année

C. Larcher : on connaît les tarifs dans les communes voisines ?

Le Maire : non mais nos tarifs sont très certainement inférieurs à ceux de communes voisines.

15 voix pour – 1 abstention (Corinne LARCHER)

Le Maire : demande, à titre informatif, à C. Larcher pourquoi elle s'abstient

C. Larcher : je m'abstiens car la possibilité d'exposer des œuvres est un attrait culturel et que le montant de la location peut créer un frein pour des artistes locaux. Il faut laisser la possibilité de développer la culture

Le Maire : 90 €, c'est simplement un défraiement des dépenses que cela entraîne (chauffage, ménage, éclairage)

C. Larcher : on peut demander aux artistes de faire le ménage

Le Maire : cette requête me paraît délicate

Participation financière de la commune à l'action de biodiversité de la CdC Beaume Drobie

La Région reprend la gestion des sites Natura 2000 en lieu et place de l'Etat. Dans sa nouvelle organisation elle prévoit que la nouvelle structure porteuse du site Natura 2000 « Vallées de la Beaume et de la Drobie » ne serait plus la CdC Beaume Drobie mais le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche sauf dans le cas d'une dérogation de la politique régionale sans financement régional.

La Communauté propose de maintenir le service en son sein. L'investissement nécessaire pour pallier au financement régional serait de 1500 € minimum par commune par an sur 3 ans, 2024,2025 et 2026.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 la Communauté est la structure animatrice du site Natura 2000 et l'Espace Naturel Sensible "Les Vallées de la Beaume et de la Drobie". Le portage de ces deux politiques a permis de créer un service biodiversité qui mène une action locale pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. L'objectif de la démarche est une gestion équilibrée et durable des espaces tenant compte des préoccupations économiques et sociales.

Compte tenu de l'enjeu que représente la question de la protection de la biodiversité pour notre avenir, la protection du vivant, l'enjeu climatique et la qualité de l'eau, la Communauté souhaite pérenniser et développer ce service.

Pour cela la Communauté fait appel à la commune de Lablachère pour un soutien financier à travers la dotation budgétaire pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales, qui lui est versée annuellement dans le cadre de la DGF. C'est un moyen pour la commune de Lablachère d'utiliser cette dotation biodiversité pour soutenir un projet global de proximité en faveur de la biodiversité

M. Carrier : que fait la CdC ?

T. Berrès : elle fait des études d'impact sur certaines espèces (étude environnementale), ECOGARDE, des conférences dans les écoles (prévention)

Y. Marchal : le PNR va être limité en moyen, il n'y aura pas assez d'argent pour tout le monde

T. Berrès : toutes les communes ne sont pas dans le PNR et le but est de faire des économies. Le coût est de 1500€ par an sur 3 ans pour toute commune quel que soit le nombre d'habitants. Joyeuse et Rosières ne participeront pas car ils financent leur propre biodiversité

Le Maire : les autres communes sont-elles favorables à cette participation et dans quelle proportion ?

T. Berrès : Apparemment la majorité des communes serait favorable

S. Prévost : dans 3 ans que se passera-t-il ?

Le Maire : la faculté de renouveler la convention ou non.

C. Larcher : au niveau de la région le Président avait décidé de supprimer complètement les subventions. Cette proposition n'est-elle pas le meilleur moyen pour préserver la biodiversité. Est-ce que pour Rosières et Joyeuse ce n'est pas une question politique ?

T. Berrès : non car ces communes ont déjà leurs fléchages (barrage de la Tourrasse, Petit rocher)

C. Larcher : c'est l'occasion d'affirmer que nous sommes pour cet enjeu environnemental local

M. Carrier : la commune n'a jamais perçu cette subvention de biodiversité, ce serait la première fois et c'est pour cela que nous n'avons pas fait de projet

T. Berrès : il semble qu'elle soit versée depuis plusieurs années mais n'était pas fléchée « Biodiversité »

C. Larcher : combien de zones Natura 2000 ?

Y. Marchal : C'est les Vans qui gèrent le Natura 2000. Nous sommes sur le territoire du Bois de Païolive et Basse Vallée du Chassezac

T. Berrès : cette dotation de 10 000€ est proportionnelle aux zone Natura 2000

C. Larcher : le programme leader est une position politique

G. Théraube : il y a des parcelles sur les Grads qui intéressent le Conservatoire des territoires mais cet organisme a du mal à avancer car il est confronté à des contraintes contradictoires. Aussi rien n'avance vraiment.

C. Larcher : la biodiversité n'est pas une question de taille de communes mais c'est un enjeu

T. Berrès : Le fait de préserver la biodiversité permettra de nouvelles pistes de réorientation du tourisme

C. Larcher : ce serait bien que la personne en charge vienne expliquer ce qu'elle fait

T. Berrès : cela a été fait lors d'une réunion récente à Valgorge. Elle est déjà venue présenter son travail à la CdC

Y. Marchal : elle peut nous communiquer ces documents pour étude – on pourrait le rediffuser aux élus. En ce qui concerne les écoles, il faut qu'elles en fassent la demande expressément.

T. Berrès : des documents sous forme de powerpoint seront communiqués au conseil municipal.

14 voix pour – 2 abstentions (Martine Carrier et Grégory Théraube)

Questions diverses

Lecture du courrier d'un collectif s'opposant au pavoiement du drapeau Européen sur le fronton de la Mairie

Le maire fait lecture d'un courrier du collectif « Et mains tenant » qui demande le retrait du drapeau européen du fronton de la mairie alors que le peuple français avait clairement rejeté lors du référendum 2005 le traité établissant une nouvelle constitution pour l'Europe.

Le Maire : je ne souhaite pas un débat sur ce problème. La France fait partie de l'Europe et à ce titre le drapeau européen a légitimement sa place sur le fronton des mairies. D'autre part une proposition de loi a été déposée en mai 2023 afin de rendre obligatoire la présence du drapeau européen ainsi d'ailleurs que la devise de la République pour toutes les communes de plus de 1 500 habitants. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée mais pas encore par le Sénat. Je ne suis pas favorable au retrait du drapeau européen.

T. Berrès : le fait d'avoir le drapeau ne veut pas dire que l'on cautionne tous les débats, la démocratie a beaucoup d'inconvénients mais moins que le nationalisme qui nous rapproche de la dictature ; de plus c'est un symbole de paix.

JL Sautel : la Pologne a voté pour l'Europe et les communautaristes ont perdu les élections. Gaston RIOU aurait été très fier de voir le drapeau européen sur le fronton de la mairie de sa commune.

R. Halegouet : pourquoi uniquement les communes de + de 1500 habitants ?

Le Maire : pour une question de budget je suppose

C. Larcher : je découvre le sujet, est-ce que la devise de la république est sur le fronton de la mairie et sur l'école ?

Le Maire : je l'ai oublié lors de la conception du bâtiment en 2010 mais, même si pour l'instant ce n'est pas obligatoire, j'envisage sérieusement d'apporter cette devise sur la façade de la mairie.

Le Maire donne la parole quelques instants à un membre du collectif « Et mains tenant » qui justifie son courrier pour des raisons politiques. Le maire clôt le débat à l'issue de cette intervention.

Le vin nouveau

Le vin nouveau sera présenté et offert aux Lablachéroises et aux Lablachérois le jeudi 19 octobre 2023 par la Cave coopérative de Lablachère.

Bulletin municipal n° 15 et bulletin annuel

N. Djian explique qu'il y a eu un incident lors de la distribution en cours du BM15 : l'employé de la société de distribution a inséré dans le BM une enveloppe publicitaire d'une entreprise de photovoltaïque ce qui a suscité des questions des administrés demandant si la mairie était partie prenante. Elle a prévenu le responsable qui a tout de suite corrigé cette erreur qui ne se reproduira plus.

Le 16 octobre la Commission Communication s'est réunie pour établir la liste des sujets qui seront traités dans le bulletin municipal annuel qui sera financé par des encarts publicitaires. Il sera distribué dans la première quinzaine de 2024.

La liste de sujets retenus ainsi que les rédacteurs désignés n'est pas exhaustive et les membres du conseil municipal sont invités à donner leur avis et le compléter : toutes les suggestions seront étudiées. Ce bulletin annuel est l'affaire de tous.

Les Zones d'Accélération Energétiques

Elles émanent de la loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER). Les communes doivent définir après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

A cet effet, le Maire invite la population à proposer des suggestions, des observations ou tout simplement son avis.

Les documents utiles à la compréhension de ces dispositions pourront être consultés par le public aux heures ouvrables de la mairie. Un registre sur lequel chacun pourra porter ses observations et ses suggestions sera également ouvert.

La participation du public pourra se faire également par courrier ou mail.

Cette consultation est ouverte du 23 octobre 2023 au 26 novembre 2023.

C. Larcher : comment la population sera-t-elle informée ? Il y aurait un dossier de presse comment peut-il être accessible ? Vous avez parlé d'éolien et photovoltaïque est-ce que cela peut être étendu à d'autres énergies ?

Le Maire : Toutes les énergies renouvelables sont concernées : photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie... La population sera informée par les réseaux sociaux, les panneaux d'affichage et voie de presse si possible.

T. Berrès : Il me semble que si la commune ne le fait pas, la Préfecture le fera d'autorité

Le Maire : je doute que le Préfet décide de zones sans l'avis de la commune qui connaît le mieux son territoire.

C. Larcher : pourquoi solliciter les lablachérois ?

Le Maire : La loi prévoit une consultation publique avant la délibération du conseil municipal identifiant ou non des zones d'accélération sur son territoire. De toute façon, il est toujours intéressant d'impliquer la population à cette démarche et en même temps de l'informer des dispositions de la loi.

Enfin, je précise que les zones d'accélération ne peuvent pas s'affranchir des lois et des règlements en vigueur ni même du PLUi.

Il peut s'agir de terrains privés

C. Larcher : n'y a-t-il pas risque de confusion de privés qui pourraient être attirés par les subventions pour créer des zones d'accélération énergétique ?

Le maire : je ne vois pas le problème. Tant mieux si ces zones permettent de faciliter l'octroi de subventions aux concepteurs.

Articles du Dauphiné Libéré

Le Maire se plaint de l'absence d'articles sur la vie de la commune et de l'action de la municipalité en particulier. Un rendez-vous a été sollicité avec un responsable de ce journal.

Opération jouets Laisse Parler ton coeur

Cette opération menée par le Sictoba est reconduite cette année encore. Lablachère a fait acte de candidature. Les dates de cette collecte ne sont pas encore connues. Les points de collecte seront à la mairie et à l'école publique.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse et réhydratation des sols ».

Le maire rappelle que les victimes d'un sinistre éligible à ce dispositif doivent se manifester auprès de la Mairie avant le 31 décembre 2023.

Tour de table

Martine CARRIER : aucune observation

Stéphanie PREVOST : aucune observation

Thierry BERRES : aucune observation

Dominique POUGET TIRION : aucune observation

Daniel MORSELLI : la commission Voirie s'est déplacée cet après-midi sur le chantier de sécurisation de la traversée de Notre Dame. Il reste la signalisation à mettre en place. Le Département doit donner son avis sur l'implantation d'un passage piétons supplémentaire (distance de visibilité et cheminement piétons). Enfin, la commission s'est également déplacée sur la nouvelle voie Impasse des Plots.

La réception des logements ADIS au Castellet est prévue pour le 6 novembre 2023

Grégory THERAUBE : aucune observation

Régine MARCY : aucune observation

Corinne LARCHER : aucune observation

Jean-Luc SAUTEL : aucune observation

Roger HALEGOUET : la qualité des repas de la cantine s'améliore de nouveau

Yannick MARCHAL : aucune observation

Danièle REYNAUD : aucune observation

Lysiane FREMON : le repas des Sages a réuni 115 personnes et s'est très bien passé. Les 184 colis de Noël vont être confectionnés la première semaine de décembre pour une distribution à compter du 9 ou 10 décembre 2023. Il est fait appel à tous les membres du conseil pour cette opération.

Nicole DJIANN : aucune observation

Avant de conclure le Maire donne la parole au public présent

La séance est levée à 21 heures 30

Jean- Pierre LAPORTE
Maire

Nicole DJIANN
Secrétaire de séance

